

Communauté de communes Aunis Atlantique

1. Délibération concernant l'avis du conseil municipal sur le projet de pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes Aunis Atlantique

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en parallèle de la mise en œuvre du pacte de gouvernance, de la révision du schéma de mutualisation et d'un nouveau projet de territoire les élus du conseil communautaire ont décidé de travailler sur une proposition de pacte financier et fiscal (PFF) entre les communes et la Communauté de Communes Aunis Atlantique, dans un esprit d'équité et de solidarité entre les communes membres et la CDC.

Ce pacte devra permettre d'optimiser la situation financière du territoire et de clarifier les liens financiers.

Un bureau d'études a été missionné pour travailler sur ce pacte financier et fiscal.

Différents comités de pilotage se sont tenus en présence des maires des communes et permettent d'aboutir à la **proposition de 9 outils** pouvant être mis en œuvre dans le pacte financier et fiscal. Afin d'obtenir un consensus, la Communauté de Communes Aunis Atlantique souhaite recueillir l'avis des communes sur ces outils. Trois d'entre eux ne concerneront que certaines communes.

Il est proposé aujourd'hui de recueillir la position du conseil municipal sur la mise en œuvre de ces outils.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux de la commune de Villedoux considèrent qu'ils n'ont pas le recul nécessaire pour pouvoir apprécier l'ensemble des critères et des variantes envisagées dans le document du pacte financier et fiscal. En effet, il suppose une réflexion après présentation que ne permet pas le délai d'analyse des orientations proposées par la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

Cependant, conscient de la nécessité de contribuer à la démarche intercommunale et aux financements nécessaires à la mise en action du projet de territoire, le conseil municipal de VILLEDoux donne un avis favorable à la mise en œuvre des 9 outils qui constituent le pacte financier et fiscal.

Le conseil municipal demande également qu'un bilan annuel ainsi qu'un outil de suivi de ces diverses mesures soient réalisés et transmis aux communes afin d'en mesurer l'impact réel.

1. Optimisation de la Dotation Générale de Fonctionnement de la Communauté de Communes Aunis Atlantique

Il est proposé de reverser aux communes la part communale du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) touchée par la Communauté de Communes Aunis Atlantique. En contrepartie, chaque commune reverse à la Communauté de Communes Aunis Atlantique la somme perçue sous forme d'Attribution de Compensation (AC).

⇒ **Avis du Conseil Municipal**

Le conseil municipal se prononce sur les options d'impacts présentées dans le PFF en faveur de l'impact intermédiaire.

2. Arrêt des prestations de service

21. Entretien des espaces verts

Il est proposé de compenser l'arrêt du paiement par la Communauté de Communes Aunis Atlantique de la prestation de service "Entretien des espaces verts" par un versement de FPIC de la Communauté de Communes Aunis Atlantique à la commune.

⇒ **Avis du Conseil Municipal**

Le conseil municipal soutient cette proposition.

22. Autres prestations (balayage des voies communales, entretien des haies, ...)

Il est proposé d'arrêter le paiement par la Communauté de Communes Aunis Atlantique de ces prestations. En contrepartie, une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est mise en place (voir ci-dessous).

⇒ **Avis du Conseil Municipal :**

Oui pour la mise en place de la DSC en compensation de l'arrêt du paiement par la Communauté de Communes Aunis Atlantique et payé par les communes en direct mais vigilance sur les critères de solidarité.

3. Mise en place d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Il est proposé de créer une Dotation de Solidarité Communautaire. Son montant annuel serait compris entre 100 000 € et 200 000 € selon les modalités suivantes :

- ✓ Montant minimum : 100 000 €
- ✓ Montant maximum : 200 000 €
- ✓ Entre ces deux limites, la dotation sera fonction du niveau d'épargne nette de la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Elle sera supérieure à 100 k€ si la CAF nette est supérieure à 7%.

⇒ **Avis du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal regrette que le niveau d'épargne nette constatée en fin d'année de la Communauté de Communes Aunis Atlantique fixée arbitrairement à 7% constitue un critère de versement avec le risque de limiter la DSC.

Il est proposé de retenir les critères suivants pour composer la DSC :

- ✓ Revenu par habitant 20%
- ✓ Potentiel financier de la commune : 50%
- ✓ Bénéficiaires d'aide au logement : 20%
- ✓ Nombre de logements sociaux : 10%

⇒ **Avis du Conseil Municipal :**

Le conseil municipal formule une observation concernant le critère « nombre de logements sociaux » qui pénalise les petites communes sans logements sociaux mais ayant une population concernée par ce type d'habitat.

4. Fonds de concours

Il est proposé de créer une enveloppe de fonds de concours (montant à fixer avec le Plan Pluriannuel d'Investissement) fléché sur les investissements structurants des communes (projets inscrits ou à inscrire dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique).

⇒ **Avis du Conseil Municipal :**

Le conseil municipal se prononce favorablement sur les options d'impacts présentées dans le PFF.

B. Pour les communes disposant d'une Zone d'Activités Economiques (ZAE)

1. **Reversement de la Taxe Foncière du Bâti (TFB) sur les Zones d'Activités Economiques**

11. Reversement de la nouvelle TFB issue de la réforme de la Taxe d'Habitation

Suite à la réforme de la Taxe d'Habitation, lorsqu'une nouvelle entreprise va s'installer dans une zone économique, la commune d'implantation de la zone percevra la TFB qui était auparavant versée au Département (Effet d'Aubaine). Il est proposé que cette future recette soit versée à la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

⇒ **Avis du Conseil Municipal :**

Le conseil municipal se prononce favorablement sur les options d'impacts présentées dans le PFF en faveur de l'impact intermédiaire.

12. Reversement d'une part de la Taxe Foncière Bâti des nouvelles zones économiques et des extensions des zones existantes

Pour les futures zones économiques ou les extensions des zones existantes, il est proposé que 80% de la TFB issue de la dynamique des bases (part communale + ancienne part Département) soit versée à la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

⇒ **Avis du Conseil Municipal :**

Le conseil municipal se prononce favorablement sur les options d'impacts présentées dans le PFF en faveur de l'impact intermédiaire.

13. Reversement d'une part de la Taxe d'Aménagement sur les Zones d'Activités Economiques

Pour les communes disposant de zones d'activités économiques, il est proposé de fixer la Taxe d'Aménagement des zones à 6% et de partager la recette à part égale entre la commune et la communauté de communes.

⇒ **Avis du Conseil Municipal :**

Le conseil municipal se prononce favorablement sur les options d'impacts présentées dans le PFF en faveur de l'impact intermédiaire.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire présente les orientations de cyclad sur la collecte des ordures ménagères avec une collecte incitative avec la collecte des bio-déchets. Commune de Villedoux serait commune « pilote » pour ce type de collecte avec en contrepartie serait de ne pas supprimer la collecte des sacs noirs. Une présentation par cyclad des outils avec une délibération du conseil municipal.
- Monsieur le Maire déplore des tags réalisés sur les locaux communaux et de nombreuses incivilités sur la commune. La génération de jeunes ados (13-18 ans) doit faire l'objet d'une surveillance.

- Corinne SINGER indique que la réflexion sur le projet de vidéo-protection se poursuit. Des caméras ont été pré-positionnées sur un plan. Un nouveau rendez-vous sera pris avec la gendarmerie pour étudier les implantations envisagées.
Marie Dominique Peyraud évoque la réunion sur dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat à laquelle elle a participé. Diagnostic sur les communes du territoire avec un questionnaire envoyé aux mairies (ANA). C'est une action du PLUIh.
- Dans le cadre du programme TEPOS, un passage de caméras thermiques sera effectué pour voir les déperditions sur les logements
- Corinne SINGER annonce que le décret appelant les électeurs à voter prévoit la tenue des bureaux de votes jusqu'à 19h00. Un tableau sera bientôt envoyé aux élus.
- Corinne SINGER évoque la réunion CDC à laquelle Nicolas PERAUD et elle-même ont participé au sujet du PAPI avec société numerisk. Un exercice sera organisé sur les 5 communes du PAPI dont celle de VILLEDoux en septembre probablement. Afin de le préparer, le PCC sera présenté aux conseillers et un exercice test sera organisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

